

Permis Feu

Le Permis Feu est un document de sécurité établi dans un but de prévenir contre les dangers d'incendie et d'explosion occasionnés par les travaux par point chaud

Objectifs de la formation :

Être capable de :

- Connaître les principes réglementaires liés aux travaux par point chaud afin de prévenir l'incendie,
- Être capable d'analyser une situation de travaux par points chauds,
- Rédiger un plan de prévention permis de feu,
- Être capable d'accueillir une entreprise intervenante.

DUREE :
4 heures

NOMBRE D'APPRENANTS :
10 maximum

RECYCLAGE :
Préconisé tous les 3 ans

Formation conforme à la recommandation R.12.3.1 de l'Association d'Assurance Accident

Contenu de la formation :

- ◇ La nécessité d'un permis feu lors des travaux, les travaux concernés et définitions
- ◇ Les principes de la prévention incendie
- ◇ Les types de feu
- ◇ Les différents mode de propagation du feu
- ◇ Le comportement du feu
- ◇ Le comportement humain
- ◇ Les équipements de protection individuelle, les vêtements de travail
- ◇ Les mesures de protection de la zone de travail
- ◇ L'identification et l'analyse des risques relatifs aux travaux par points chauds
- ◇ La réglementation relative au permis feu
- ◇ Les différentes phases de démarche du permis de feu (inspection du chantier avant, pendant et après les travaux)
- ◇ L'élaboration d'un permis feu suivant la réglementation

S.S.P.R. LUX FORMATION SARL-S

28 route de Bettembourg – L-3333 HELLANGE
(+352) 27 52 15 76 – info@sspr.lu – www.sspr.lu

N° TVA LU36784811 – N° RCS B298872 – Autorisation 10177998/0 – Agrément INFS-2025-OF-021
SARL-S au capital de 10 000.00 €

Permis Feu

Modalités d'apprentissage :

- ◇ Apports théoriques et méthodologiques
- ◇ Réflexions et échanges, partage d'expérience
- ◇ Exercice d'apprentissage
- ◇ Corrections et contrôles des connaissances tout au long de la formation



Modalités d'évaluation :

- ◇ Évaluation en contrôle continu tout au long de la formation

Modalités de réussite :

- ◇ Réussite aux différentes évaluations tout au long de la formation

Une attestation de participation nominative sera délivrée quelques jours après la fin de la session.